Dieudonné régularisé en Belgique

25/03/2009 à 10h27

Le Conseil d'Etat, plus haute juridiction administrative belge, a cassé lundi la décision d'une commune bruxelloise d'interdire un spectacle de l'humoriste controversé français Dieudonné, jugeant qu'elle n'avait pas à "veiller à la correction politique" des spectacles.

Les autorités de la commune de Saint-Josse, un quartier pauvre et multiculturel de Bruxelles, avaient décidé le 18 mars d'interdire le spectacle de Dieudonné prévu pour ce mercredi 25. "Après avoir consulté les différents milieux sensibles ainsi que les services de police, j'ai décidé de ne pas autoriser cette manifestation pour des raisons essentiellement liées au maintien de l'ordre public", avait annoncé le maire socialiste de cette commune, Jean Demannez.

Lundi, le Conseil d'Etat a estimé que **"le collège des bourgmestres et échevins n'a pas reçu pour mission de veiller préventivement à la correction politique ou morale, voire pénale, des spectacles et moins encore à celle, supposée, des artistes qui en donnent la représentation"**.

Source